

Image not found or type unknown



Conservation des boîtes aux lettres

Par **mlmp_old**, le **21/06/2007** à **11:16**

Bonjour,
Quelqu'un saurait-il combien de temps une entreprise peut garder une boîtes aux lettres électroniques après le départ d'un employé, si elle en a le droit.
Merci d'avance pour vos réponses
mlmp